

Rapport sur la Solvabilité et la situation financière – SFCR

Mutuelle Générale des Etudiants de L'est



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
SYNTHESE	3
I ACTIVITES	5
I.1. PRESENTATION	5
I.2. NOS VALEURS.....	5
I.3. ACTIVITE.....	6
II RESULTATS.....	7
II.1. RESULTATS DE SOUSCRIPTION.....	7
II.2. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS.....	8
II.3. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	9
II.4. AUTRES INFORMATIONS.....	9
III SYSTEME DE GOUVERNANCE	9
III.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	9
III.2. EXIGENCES DE COMPETENCES ET D'HONORABILITE.....	13
III.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ORSA (EIRS).....	15
III.4. FONCTION GESTION DES RISQUES.....	17
III.5. FONCTION CONFORMITE	19
III.6. FONCTION D'AUDIT INTERNE.....	19
III.7. FONCTION ACTUARIELLE.....	20
III.8.. EXTERNALISATION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
III.9. AUTRES INFORMATIONS.....	22
IV PROFIL DE RISQUES.....	22
IV.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION.....	22
IV.2. RISQUE DE MARCHE.....	23
IV.3. RISQUE DE CREDIT	25
IV.4. RISQUE DE LIQUIDITE.....	25
IV.5. RISQUE OPERATIONNEL.....	26
IV.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	27
IV.7. AUTRES INFORMATIONS.....	27
V VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....	27
V.1. ACTIFS	27
V.2. PROVISIONS TECHNIQUES.....	29
V.3. AUTRES PASSIFS	30
V.4. METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES.....	31
V.5. AUTRES INFORMATIONS.....	31
VI GESTION DES FONDS PROPRES	31
VI.1. FONDS PROPRES	32
VI.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	34
VI.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	36
VI.4. DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE.....	36
VII.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS. .	37
VI.6. AUTRES INFORMATIONS	37
ANNEXES.....	38

Préambule

Solvabilité II fait référence à la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009) est une réforme réglementaire européenne dont l'objectif est de mieux adapter les fonds propres exigés des compagnies d'assurance et de réassurance aux risques que celles-ci encourent dans leur activité. Entrée en vigueur le 1er janvier 2016, elle s'articule autour de 3 piliers :

- Pilier 1 : exigences quantitatives (évaluation économique des actifs et passifs, détermination du besoin en capital et des fonds propres disponibles),
- Pilier 2 : exigences qualitatives en termes d'organisation et de gouvernance,
- Pilier 3 : exigences en termes de reporting et de communication à l'A.C.P.R.¹ et au public.

Le présent document qui s'inscrit dans le cadre du Pilier 3, constitue le Rapport sur la Solvabilité et la situation financière (SFCR) de la M.G.E.L.. Il vise à présenter au public l'activité de la mutuelle, son système de gouvernance, son profil de risque, la valorisation du bilan économique en norme SII ainsi que la gestion du capital à fin 2016. Le cas échéant, il présente et explique également les changements importants survenus par rapport à l'exercice précédent.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration de la M.G.E.L. en date du 20/05/2017.

Synthèse

Conformément à l'article 292 des actes délégués, cette synthèse expose les changements importants survenus dans l'activité de la M.G.E.L. ainsi que les résultats du dernier exercice du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Activité

La M.G.E.L., personne morale à but non lucratif, est une mutuelle régie par le Code de la Mutualité (art. R211-2) agréée pour pratiquer les activités relevant des branches 1 – Accident - et 2 -Maladie. Elle est immatriculée auprès du Registre National des Mutuelles, sous le numéro 783 332 448.

La M.G.E.L. est également soumise aux dispositions du Livre II de Code de la Mutualité et agréée par arrêté du Ministère de l'Education Nationale en date du 14 janvier 1972, pour gérer la Sécurité Sociale des étudiants. Elle bénéficie de la part de la C.N.A.M.T.S. d'une délégation de gestion du régime obligatoire sur les trois académies du Nord Est de la France.

La M.G.E.L., en application de l'article L612-2 du Code Monétaire et Financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 61 Rue Taitbout, 75009 Paris.

Résultats

La période de l'exercice 2015/2016 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent et aucun changement important pouvant impacter la solvabilité ou la situation financière de la M.G.E.L. n'est à relever.

Système de gouvernance

Le système de gouvernance de la M.G.E.L., décrit dans ses statuts repose sur une organisation claire assurant le partage des responsabilités entre l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et la Direction Générale.

La gestion saine et prudente des activités de la M.G.E.L. est garantie par :

¹ A.C.P.R. / Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation

- la règle des « 4 yeux » - le Conseil d'Administration a procédé à la nomination, à compter du 18/09/2015, du Président et du Directeur Général comme dirigeants effectifs ainsi que des responsables des fonctions clés,
- l'application du principe de proportionnalité,
- les politiques garantissant la compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs, membres du Conseil d'administration, membres du comité d'audit, et responsables des fonctions clés pendant toute la durée de leur mandat / fonction,
- la politique de rémunération.

Profil de risque

Les principaux risques de la M.G.E.L. concernent les risques de souscription et de marché. Elle constitue la base sur laquelle s'appuie le dispositif de gestion des risques. Durant cet exercice, La M.G.E.L. n'a pas développé de nouvelle activité ou de nouveau produit susceptible d'affecter son profil de risque ou induire une évolution significative des résultats.

Le rapport ORSA a été approuvé par le Conseil d'Administration du 17/12/2016 puis communiqué à l'A.C.P.R..

Valorisation à des fins de solvabilité

Le passage du bilan comptable au bilan économique en norme SII est essentiellement basé sur la réévaluation des actifs à leur valeur de marché ainsi que sur la « meilleure estimation » des provisions techniques, Best Estimate, incluant une marge de risque. La comptabilisation des impôts différés prenant notamment en compte la différence entre la valeur fiscale et la valeur en norme SII des actifs et passifs réévalués y est également incluse.

Gestion du capital

Fonds propres

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de M.G.E.L.. Aucune mesure transitoire visée à l'article 38 ter § 9 et 10 de la Directive 2009/138/CE n'est utilisée. L'évolution des fonds propres de M.G.E.L. sur la période de planification de son activité compte-tenu de sa stratégie est la conséquence naturelle de l'évolution de ses résultats. Aucune action ou management particulier n'est prévue sur l'horizon de la projection.

Capital de Solvabilité Requis (S.C.R.) et Minimum de Capital Requis (M.C.R.)

M.G.E.L. utilise la formule standard telle que définie dans le Règlement Délégué pour le calcul des S.C.R. et M.C.R..

Au 30 septembre 2016, la mutuelle dispose de fonds propres couvrant de manière satisfaisante les exigences en matière de solvabilité :

- la couverture du S.C.R. s'élève à 397%,
- la couverture du M.C.R. s'élève à 512%.

La projection d'activité de résultats sur les cinq prochaines années sert de base au calcul prévisionnel des SCR et de leur taux de couverture. Cette simulation permet de s'assurer que le taux de couverture du SCR projeté ne soit pas inférieur au taux d'appétence fixé et d'anticiper des mesures correctives si nécessaires.

I Activités

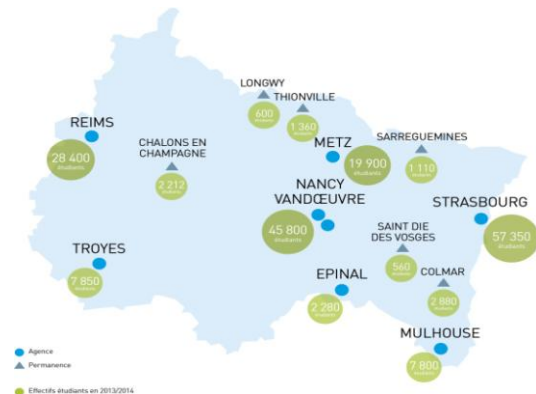
I.1. Présentation

La Mutuelle Générale des Etudiants de l'Est a été créée en 1949 suite à la mise en place du régime étudiant de la Sécurité Sociale par la loi n°48-1473 du 23 septembre 1948, l'objectif étant de couvrir les étudiants face aux conséquences induites par la maladie, l'accident, la maternité et le décès. Dès son origine, la M.G.E.L. s'est caractérisée par son ancrage régional, en Lorraine.

Dans les années 70, lors de la création de 9 mutuelles régionales, elle a étendu son champ d'action à l'Alsace et la Champagne-Ardenne.

La M.G.E.L. est soumise aux dispositions du Livre II de Code de la Mutualité et agréée par arrêté du Ministère de l'Education Nationale en date du 14 janvier 1972, pour gérer la Sécurité Sociale des étudiants. Elle bénéficie de la part de la C.N.A.M.T.S. d'une délégation de gestion du régime obligatoire sur les trois académies du Nord Est de la France. Compte tenu du nombre important d'étudiants affiliés à la M.G.E.L. pour la gestion du régime obligatoire, cette délégation constitue économiquement une ressource importante de la mutuelle. Nonobstant le principe de spécialisation, cette délégation de gestion du régime obligatoire est expressément prévue dans les textes.

Dès 1987, la M.G.E.L. se développe et accroît le nombre de ses affiliés et adhérents. Ce développement repose sur une volonté de proximité et se traduit par l'ouverture d'agences décentralisées qui assurent l'ensemble des missions de la M.G.E.L.. A ce jour :



- 4 agences en Lorraine (Nancy, Vandoeuvre, Epinal et Metz) + 3 permanences (Sarreguemines, Thionville et Longwy),
- 3 agences en Champagne-Ardenne (Reims Centre, Reims Campus et Troyes),
- 2 agences en Alsace (Strasbourg et Mulhouse) + 1 permanence (Colmar).

La M.G.E.L. est le regroupement d'une mutuelle étudiante et d'une mutuelle interprofessionnelle. L'absorption de la mutuelle M.V.S. par la mutuelle M.G.E.L. a fait l'objet de la décision de l'A.C.P.R. n°2013-C-47 publiée au JO du 20 septembre 2013 et a pris effet au 01/10/2012. Elle s'adresse à l'ensemble des personnes susceptibles d'être intéressées par son offre sur l'ensemble du territoire.

L'ETP moyen sur l'exercice précédent a été de 114 (163 salariés).

I.2. Nos valeurs

L'activité de la M.G.E.L. s'est structurée autour des valeurs fondatrices de la Mutualité : Egalité et Solidarité avec :

- des services équivalents pour tous les membres pour une cotisation identique, quelque soient les besoins,
- des services et un accompagnement pour les adhérents les plus en difficultés (CMU/ACS/micro crédit /FAVE).

Mais aussi une volonté de favoriser le bien être global de l'étudiant notamment avec :

- une politique de guichet unique pour les étudiants,
- une proximité géographique,
- une indépendance politique, syndicale et financière,
- une implication et une écoute.

Tout en gardant :

- un esprit d'équipe pour un objectif commun,
- une exigence en matière de compétence et de qualité de service,
- le respect des personnes,
- la responsabilité du personnel intervenant,
- l'innovation constante pour le bien être des étudiants,
- l'évaluation permanente des actions.

La gouvernance de la M.G.E.L. repose sur trois types d'acteurs suivants :

- le Conseil d'Administration qui porte la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites.
- les Dirigeants Effectifs (Président et Dirigeant Opérationnel – Directeur Général) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers.
- les fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

Et respecte deux principes essentiels :

- le principe des quatre yeux : Toute décision significative est au moins vue par deux personnes (en l'occurrence le président et le dirigeant opérationnel).
- le principe de la personne prudente : La mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

I.3. Activité

La M.G.E.L. est une mutuelle, personne morale à but non lucratif, régie par les dispositions du livre 2 du Code de la Mutualité. Elle est agréée pour pratiquer les branches 1 (accident) et 2 (maladie) du Code de la Mutualité (article R211-2) et est inscrite au registre national des Mutuelles sous le numéro suivant : 783 332 448. Son identifiant d'identité juridique (LEI) est le 9695000D9Z3P7Y1EJN19.

La M.G.E.L., en application de l'article L612-2 du Code Monétaire et Financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 61 Rue Taitbout, 75009 Paris.

En vertu de l'article L.114-38 du Code de la Mutualité, l'Assemblée Générale du 23 mars 2012 a nommé pour une durée de six ans Mr. SERVAIS remplacé par Mme POUYDESSEAU – COM'FIDUCE – 7 rue Moulin Leblanc à Charleville-Mézières (08000) - commissaire aux comptes titulaire et M. Jean-Bernard PIERQUIN – 18 rue Edmond Pierrot à WARCQ (08000) - commissaire aux comptes suppléant après approbation par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le Président convoque le commissaire aux comptes à chaque Assemblée Générale.

La M.G.E.L. clôt ses comptes au 30 septembre de chaque année ce qui lui permet une meilleure adaptation aux cycles universitaires pour tous ses adhérents étudiants.

En termes de gouvernance, 7 mandats d'administrateurs ont été renouvelés au cours de l'exercice.

II Résultats

Pour l'exercice 2015/2016, la M.G.E.L. présente les indicateurs de référence suivants :

Indicateurs clés	2015/2016	2014/2015	Evolution en %
Cotisations nettes de taxes	7 881 854 €	8 374 521 €	-5.88 %
Résultat de souscription	-433 701 €	-382 393 €	13.42%
Résultat financier	514 747 €	730 408 €	-29.53%
Résultat des autres activités	0 €	0 €	0%
Résultat net d'impôts	201 755 €	381 051 €	-47.05%
Fonds propres Solvabilité 2	12 798 542 €	12 191 971 €	5%
Ratio de couverture du SCR	397%	374%	24 points
Ratio de couverture du MCR	512%	488%	24 points

La période de l'exercice 2015/2016 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent et aucun changement important pouvant impacter la solvabilité ou la situation financière de la M.G.E.L. n'est à relever.

La M.G.E.L. n'a pas développé de nouvelle activité ou de nouveau produit susceptible d'affecter son profil de risque ou induire une évolution significative des résultats.

Les cotisations perçues (7,88M€) sont en légère diminution par rapport à l'année précédente (-5.88 %) et la charge de prestations (5.14 M€) est stable (-1.07 % par rapport à l'an dernier) contribuant à donner un résultat technique de -434k€ en 2016 contre -382k€ en 2015 (ratio Prestations/Cotisations brut de frais de 65 % et ratio net de frais de 80 %).

Les méthodes de valorisation et de gestion des fonds propres sont également maintenues par rapport à l'exercice précédent. S'agissant des actifs, la répartition des placements reste proche de celle de l'an dernier et le montant total des placements s'élève à 12 358 k€ en valeur nette comptable. S'agissant des engagements de la mutuelle, ceux-ci évoluent en cohérence avec le portefeuille.

II.1. Résultats de souscription

Au titre de l'activité d'assurance, la M.G.E.L. a comptabilisé 7 882 k€ de cotisations et 5 135 k€ de charge de prestations. Le ratio prestations sur cotisations net de frais (P/C) s'élève à 80% (contre 77% en 2015). La rentabilité technique du portefeuille demeure également stable avec un résultat technique net de -434k€ contre -382k€ en 2015. Ainsi, aucune déformation significative de la rentabilité technique n'est observée entre les deux derniers exercices.

Seule l'activité non-vie (santé) est présentée ci-dessous puisque la M.G.E.L. ne dispose pas d'agrément vie. Les résultats sont dissociés selon les portefeuilles M.G.E.L. et M.V.S. :

	2014/2015		2015/2016	
	MGEL	MVS	MGEL	MVS
Cotisations brutes	2 823 299 €	5 551 222 €	2 999 603 €	4 882 250 €
Charge des prestations	1 361 236 €	3 829 804 €	1 523 237 €	3 612 708 €
P/C	48.21%	68.99%	50.78%	74.00%

Le tableau qui suit représente les données pour l'ensemble du portefeuille avec présentation du P/C net de frais :

	2014/2015	2015/2016
Cotisations brutes	8 374 521 €	7 881 854 €
Charge des prestations	5 191 040 €	5 135 501 €
P/C	61.99%	65.16%
Frais d'acquisition et d'administration	1 650 492 €	1 474 179 €
Cotisations nettes de frais	6 724 029 €	6 407 675 €
P/C net de frais	77.20%	80.15%

Une analyse du portefeuille est réalisée régulièrement, ce qui permet de maintenir à un niveau satisfaisant les résultats de souscription (ratio prestations sur cotisations). Le cas échéant, le niveau de cotisations est révisé. Pour l'exercice 2015/2016, une indexation des tarifs de 1.7% en moyenne sur le portefeuille MGEL a été appliquée. En ce qui concerne le portefeuille MVS, pour lequel les émissions se font en exercice civil, l'indexation moyenne a été de +0.8% pour 2016. Enfin, pour l'exercice 2016/2017, la M.G.E.L. a indexé en moyenne ses tarifs de +0.75% sur le portefeuille MGEL. Les indexations permettent à la mutuelle de faire face à l'évolution des dépenses de santé et éventuellement aux dérives du risque.

II.2. Résultats des investissements

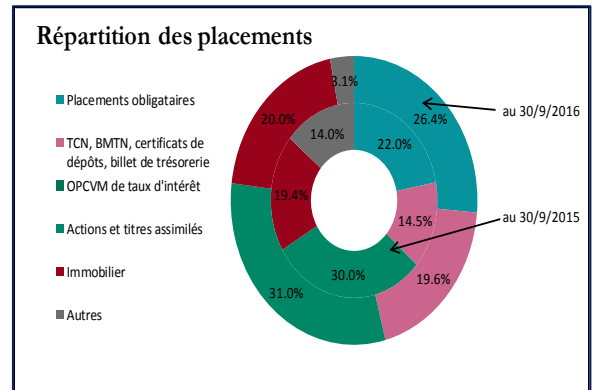
Au titre de l'activité d'investissement, la M.G.E.L. dispose d'un portefeuille de placements s'élevant à 12 323 k€ en valeur nette comptable. Les produits des placements s'élèvent à 677 479€ (en baisse de 24% par rapport à l'an dernier). Ils se décomposent en 191 804€ de revenus avec en particulier une estimation des revenus locatifs des immeubles exploités pour l'activité de 188 324€. On trouve également 469 416€ de produits des placements (contre 671 403 € au 30/09/15). Le profit de la réalisation des placements atteint 16 258€.

Les charges des placements représentent 162 732€ et sont en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (155 650€). Ce montant, rapporté au portefeuille moyen de placements 2015/2016 renvoie un taux de rendement brut de 5.31% et net de 4.03% en baisse par rapport à 2014/2015 (7.27% et 5.99%). La baisse du taux de rendement s'explique par la diminution du montant des produits des placements.

Les tableaux ci-dessous présentent les valeurs de chacun des types d'actifs ainsi que les plus ou moins-values latentes.

Répartition par famille	Valeur brute au 30/09/2016	VNC au 30/09/2016	Valeur de marché au 30/09/2016
Placements obligataires	3 277 160 €	3 247 350 €	3 483 038 €
<i>TCN, BMTN, certificats de dépôts, billet de trésorerie</i>	2 409 960 €	2 409 960 €	2 380 380 €
<i>OPCVM de taux d'intérêt</i>	0 €	0 €	0 €
Actions et titres assimilés	3 819 320 €	3 819 320 €	5 482 044 €
Immobilier	4 477 416 €	2 460 685 €	3 901 000 €
Autres	390 516 €	385 770 €	386 644 €
Total	14 374 372 €	12 323 086 €	15 633 105 €

Plus-values latentes	au 30/09/2016
<i>Placements obligataires</i>	235 687 €
<i>TCN, BMTN, certificats de dépôts, billet de trésorerie</i>	-29 580 €
<i>OPCVM de taux d'intérêt</i>	0 €
<i>Actions et titres assimilés</i>	1 662 724 €
<i>Immobilier</i>	1 440 315 €
<i>Autres</i>	873 €
Total	3 310 020 €



II.3. Résultats des autres activités

L'activité de gestion du Régime Obligatoire ayant été directement intégrée dans le résultat de souscription présenté ci-avant, la M.G.E.L. ne dispose donc pas d'autres activités hors celles indiquées dans les paragraphes précédents.

II.4. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle susceptible d'impacter l'activité ou les résultats présentés plus haut n'est à mentionner.

III Système de gouvernance

III.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Organisation générale

Concernant le système de gouvernance, les choix ont été opérés en conformité avec les articles 41 à 49 de la Directive, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du Code de la Mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués.

La gouvernance de la M.G.E.L. est fondée sur la complémentarité entre :

- les instances représentant les adhérents et membres honoraires (Assemblée Générale) ;
- les administrateurs élus (Conseil d'Administration) ;
- la Direction choisie pour ses compétences techniques et managériales (Dirigeants Effectifs) ;
- les fonctions clés en charge de prérogatives spécifiques (actuariat, gestion des risques, audit interne et conformité) devant soumettre leurs travaux au Conseil d'Administration.

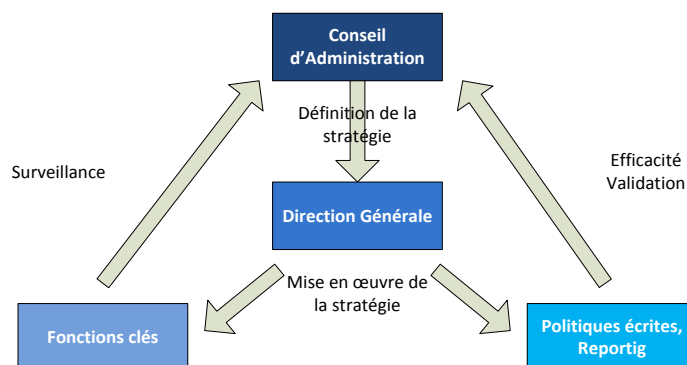
L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les statuts. Le système de gouvernance est revu annuellement par le Conseil d'Administration qui in fine valide les politiques suivantes contribuant à la vérification de l'efficacité de la gouvernance :

- la politique d'audits internes établie par le responsable gestion des risques et qualité, vérifiée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration le 17/12/2016,
- la politique de conformité et contrôlé interne établie par le responsable gestion des risques et qualité, vérifiée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration le 17/12/2016,

- la politique de qualité des données établie par le responsable gestion des risques et qualité, vérifiée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration le 17/12/2016,
- la politique de rémunération établie par le responsable gestion des risques et qualité, vérifiée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration le 17/12/2016,
- la politique d'externalisation établie par le responsable gestion des risques et qualité, vérifiée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration le 17/12/2016,
- la politique de reporting et de diffusion de l'information au public établie par le responsable gestion des risques et qualité, vérifiée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration le 17/12/2016,
- la politique de gestion des risques établie par le responsable gestion des risques et qualité, vérifiée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration le 17/12/2016,
- la politique de compétence et d'honorabilité établie par le responsable gestion des risques et qualité, vérifiée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration le 17/12/2016,
- la politique de l'ORSA établie par le responsable gestion des risques et qualité, vérifiée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration le 17/12/2016.

Ainsi, les rôles et responsabilités des acteurs ont été clairement identifiés et définis permettant de s'assurer d'une correcte séparation des tâches entre les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle. Les canaux de communication entre ses acteurs ont été également définis.

Le système de gouvernance se présente comme suit :



Conseil d'Administration

La M.G.E.L. est administrée par un Conseil d'Administration composé de 20 administrateurs dont les deux tiers au moins sont des membres participants. La volonté constante des Présidents du Conseil d'Administration depuis plus de 20 ans est de structurer le Conseil avec :

- Une part d'administrateurs étudiants qui permettent :
 - de veiller à ce que la politique de la M.G.E.L. continue de répondre à l'évolution des besoins des étudiants,
 - d'assurer une bonne représentation de la M.G.E.L. auprès des institutions.
- Un noyau d'administrateurs plus anciens, exerçant un mandat depuis plus de 10 ans, et réunissant, par la diversité de leurs expériences professionnelles les garanties de la capacité dans la gestion technique et financière, dans la compréhension des enjeux réglementaires, dans la capacité d'analyse de problématiques liées à la maîtrise des risques.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois lors de l'exercice 2015-2016, les séances suivantes ont été tenues :

- 24 octobre 2015 : Résultats de rentrée – Préconisations et nouveautés Gamme MVS - Filiales et partenariat de développement – Fonds d'entraide mutualiste,
- 12 décembre 2015 : Résultats de rentrée – Approches résultats financiers 2014/2015 – Projet 2016/2019 - Filiales et partenariat de développement – Fonds d'entraide mutualiste,
- 13 février 2016 : Résultats 2014/2015 – Approbation du rapport de solvabilité – Budget 2015/2016 - Convocation de l'Assemblée Générale – Filiales et partenariat de développement – Fonds d'entraide mutualiste,
- 05 mars 2016 : Election du bureau,

- 28 mai 2016 : Rapport du Contrôle Interne - Désignation des représentants MGEL dans les instances extérieures - Budget 2016/2017 – Conventions- Filiales et développement -Dossier Fond d’entraide Mutualiste,
- 17 septembre 2016 : Résultats de rentrée - Point NRC - Exercice ORSA - Politiques écrites Solvabilité II - Filiales et développement - Dossier Fond d’entraide Mutualiste.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil (en personne) a été de 68 %.

Le Conseil d’Administration joue un rôle central dans le système de gouvernance de la structure. A ce titre, ses missions sont de :

- fixer la stratégie tant d’un point de vue quantitatif (développement commercial, résultat technique, coût de gestion, etc.) que qualitatif (qualité de gestion, satisfaction des adhérents, etc.) ;
- valider les rapports règlementaires à destination du régulateur ainsi que du public (rapport EIRS (ORSA), rapport RSR, rapport SFCR, etc.) ;
- porter la responsabilité ultime de l’efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et assurer pour cela un suivi a minima annuel et entend à cet effet les fonctions clés.

Le Conseil d’Administration s’appuie pour cela sur des comités lesquels répondent soit à des enjeux de pilotage stratégique, de contrôle ou de pilotage opérationnel.

Direction effective

La Direction de la M.G.E.L. est représentée par deux Dirigeants Effectifs, lesquels sont :

- le Directeur Général depuis 2014, Cédric CHEVALIER,
- le Président du Conseil d’Administration depuis 2012, Vincent BEGUIN.

La Direction est l’organe exécutif de la mutuelle. Elle gère et coordonne opérationnellement les ressources en vue de mettre en œuvre la stratégie validée par le Conseil d’Administration et reporte à celui-ci de l’application de la stratégie. Si les prérogatives dévolues aux Dirigeants Effectifs ne sont pas explicitées dans la réglementation, l’A.C.P.R. a toutefois précisé que les Dirigeants étaient impliqués dans toutes les décisions significatives et réalisaient des tâches spécifiques sur la valorisation du bilan (procédure et suivi) et la gestion des risques. Ces prérogatives présupposent qu’ils disposent d’une part d’une vue complète et approfondie de l’ensemble de l’activité et d’autre part de pouvoirs suffisants.

Fonctions clés

La M.G.E.L. a nommé les responsables de quatre fonctions clés prévues dans le cadre de la réglementation Solvabilité II. Ceux-ci sont :

Fonction clé	Date de nomination	Autres fonctions au sein de la mutuelle
Gestion des risques	18/09/2015	Responsable Gestion des Risques et Qualité
Actuarielle	18/09/2015	Responsable Comptabilité et finances
Audit interne	18/09/2015	Présidente du comité d’Audit
Conformité	18/09/2015	Directeur Marketing et Communication

Les principales missions et responsabilités des fonctions clé sont décrites dans la suite du rapport. Leurs rattachements et leurs positionnements dans la structure leur permettent de bénéficier de l’indépendance, des ressources et autorité requises par leurs fonctions, ainsi que de droits d’accès à l’information et aux organes d’administration.

Enfin compte tenu de la taille, de la nature et de la complexité de son activité, la M.G.E.L. applique le principe de proportionnalité en externalisant certaines tâches relatives à certaines fonctions clés (notamment pour les fonctions clés actuarielle et audit interne).

Changements importants survenus au cours de l’exercice

En synthèse, la structure de la gouvernance de la mutuelle n’a pas évolué par rapport à l’exercice précédent.

Pratique et politique de rémunération

Concernant les pratiques de rémunération, la M.G.E.L. a défini et validé le 14/09/2015 une politique de rémunération. Cette politique a été actualisée le 29/11/2016 par le Responsable Gestion des Risques et Qualité et validée par le Conseil d'Administration le 17/12/2016.

La fonction d'administrateur est gratuite. La M.G.E.L. rembourse aux administrateurs les frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfants dans les conditions déterminées par le Code de la Mutualité. Ainsi, aucune rémunération liée de manière directe ou indirecte au volume des cotisations de la mutuelle ne peut être allouée à quelque titre que ce soit à un administrateur. Par ailleurs, les anciens membres du Conseil d'Administration ne peuvent exercer de fonctions donnant lieu à une rémunération de la M.G.E.L. qu'à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la fin de leur mandat. Toutefois la M.G.E.L. verse une indemnité mensuelle au Président du Conseil d'Administration ; cette indemnité est communiquée en Assemblée Générale et son montant est strictement encadré par le Code de la Mutualité.

La rémunération du Directeur Général, ainsi que les éventuelles augmentations sont fixées, par le Conseil d'Administration sur proposition du Président.

Aucune rémunération supplémentaire n'est envisagée pour les responsables des fonctions clés.

La rémunération de l'ensemble des salariés de la M.G.E.L. est régie par le Code du Travail, le Code de la Mutualité, la Convention Collective de la Mutualité et ses éventuels avenants. La base de calcul de la rémunération minimale annuelle garantie exclut :

- les primes d'expérience professionnelle acquise,
- les primes de progression garantie,
- toute prime de quelque nature que ce soit,
- les heures supplémentaires.

La rémunération minimale annuelle garantie est déterminée pour un salarié à temps plein présent pendant l'année civile de référence en fonction de la classification à laquelle le salarié est rattaché.

Les rémunérations sont payées mensuellement, sur 12 mois, selon la législation en vigueur.

L'évolution de carrière est décidée suite à une appréciation des résultats individuels dans le cadre d'un entretien annuel d'évaluation. Cet entretien, qui a lieu au plus tard au 31 mars de l'année civile suivant la date anniversaire de la date d'entrée dans l'organisme, fait l'objet d'une formalisation écrite. Cet entretien permet d'apprécier la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs qui ont été préalablement fixés au salarié. Il permet notamment de mesurer les besoins de formation, d'apprécier l'amélioration de ses compétences, de ses capacités d'adaptation à l'évolution de sa fonction, ainsi qu'à celle de l'entreprise dans son environnement. La MGEL accorde une grande importance aux performances individuelles des salariés et notamment des cadres, ces dernières étant le facteur déterminant de leur évolution de carrière.

Une prime de mission peut être allouée aux membres du personnel faisant face à un surcroît d'activité lié à une mission supplémentaire. L'ouverture du droit à versement de cette prime ainsi que son montant relèvent de la décision de la Direction.

Seules les équipes Réseau (responsables et collaborateurs) sont concernées par l'octroi d'une part variable ; celle-ci est intégralement corrélée à la performance commerciale, ainsi que managériale pour les responsables.

Celle-ci est versée quadrimestriellement, en novembre, mars et juillet et est déterminée selon l'atteinte d'objectifs commerciaux et de qualité. La performance est évaluée par rapport à un objectif chiffré hebdomadaire de vente de produits. Cet objectif est calculé en points - un nombre de points spécifique est alloué à chaque produit.

Pour les Responsables de campagne, une prime est versée en juillet et septembre.

Pour le reste du personnel ainsi que pour les cadres de Direction, une prime est versée en décembre en fonction de l'atteinte des objectifs fixés lors des entretiens individuels.

Des primes exceptionnelles peuvent être également accordées pour la mise en place de projets, la réalisation de tâches ponctuelles, etc., sur demande du Responsable hiérarchique et après accord de la Direction Générale.

La performance de chaque collaborateur appartenant au Réseau ainsi que celle des Responsables Territoriaux, Assurance Maladie Obligatoire et Assurance Maladie Complémentaire est mesurée hebdomadairement lors d'un débriefing individuel sur la semaine écoulée avec le Responsable hiérarchique.

La performance des Cadres de Direction ainsi que celle des services support est mesurée annuellement.

Adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance est revu annuellement par le Conseil d'Administration.

III.2. Exigences de compétences et d'honorabilité

Conformément à l'article 42 de la Directive, transposées à l'article L.114-21 du Code de la Mutualité et développé aux articles 258 et 273 des actes délégués, les administrateurs ainsi que l'ensemble des dirigeants et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

A cet effet, la M.G.E.L. a défini une politique de compétences et d'honorabilité validée par le Conseil d'Administration le 17/12/2016.

Exigences d'honorabilité et processus d'appréciation

Afin de répondre aux critères d'honorabilité, la M.G.E.L. demande un extrait de casier judiciaire vierge:

- pour les élus, au début de chaque mandat,
- pour les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés, tous les 3 ans.

De plus, une charte de l'élu a été adoptée par le Conseil d'Administration le 17/12/2016 et signée par tous les administrateurs.

Exigences de compétence et processus d'appréciation

Administrateurs :

Concernant les compétences, leur évaluation individuelle et collective repose sur la qualification professionnelle (diplômes), l'expérience (ancienneté, autres mandats ou expériences professionnelle pertinentes) et les connaissances (formations suivies). Les compétences sont en particulier appréciées sur les aspects suivants :

- les activités mutualistes et de gestion financière,
- la stratégie de la mutuelle et son modèle économique,
- le système de gouvernance de l'organisme,
- les marchés financiers et de l'assurance,
- l'analyse comptable et statistique,
- l'analyse financière et actuarielle,
- le cadre réglementaire applicable à la mutuelle.

De par leurs formations, expériences, responsabilités, postes occupés, les membres du Conseil d'Administration offrent une diversité de qualifications, de savoirs et d'expériences adéquats dans la composition de l'AMSB ; ce qui permet ainsi d'avoir une distribution des compétences entre les membres. La compétence des administrateurs est appréciée :

- à partir de leur formation et de leur expérience,
- de façon proportionnée à leurs attributions, notamment celles du Président du Conseil d'Administration,
- en tenant compte également de la compétence des autres membres du Conseil d'Administration.

De plus, l'exercice de mandats antérieurs dans cette fonction est un élément supplémentaire permettant à la M.G.E.L. de justifier de la compétence des administrateurs concernés.

La M.G.E.L. apporte une très grande attention à la formation de ses administrateurs. Ainsi, depuis 2014, à chaque début de mandat, chaque administrateur reçoit un « Passeport Formation » intégrant un socle de connaissances minimum à valider qui l'accompagnera tout au long de sa fonction. 4 formations dites « Socle » y sont référencées, charge à chacun de faire valider cette base le plus rapidement possible. Afin de faciliter leur mise en œuvre, il est proposé suite à chaque Conseil d'Administration, la possibilité de suivre une d'entre elles, à savoir :

- ⇒ Connaissance de la mutualité et de son environnement :
 - Se doter d'une vision globale de la Mutualité à travers ses principes fondateurs, ses métiers et un aperçu de son histoire,
 - Mieux appréhender l'organisation du mouvement mutualiste,
 - Mieux cerner les mutations internes et externes de l'environnement mutualiste,
- ⇒ Rôle et statut de l'élu mutualiste :
 - Permettre aux administrateurs d'approfondir leur rôle et de mieux cerner leurs droits et obligations :
 - L'importance du rôle de l'élu,
 - Les missions d'un administrateur,
 - Les exigences de la fonction,
- ⇒ Analyser les documents financiers : découverte des mécanismes comptables des mutuelles de Livre II :
 - Donner une connaissance minimale permettant de comprendre les principes et les mécanismes comptables de base prévus par le Plan Comptable Général et celui des mutuelles de Livre II,
 - Découvrir le bilan et les principales informations incluses,
 - Appréhender le contenu du compte de résultat,
 - Comprendre les spécificités de l'environnement réglementaire,
 - Approcher la notion d'équilibre financier,
- ⇒ Organiser le contrôle interne dans la perspective de Solvabilité II :
 - Présenter les fondamentaux du contrôle interne,
 - Permettre de cerner les enjeux du contrôle interne,
 - Obtenir des clés pour comprendre et poser les bonnes questions,
 - Identifier les difficultés d'application, préciser les avantages à informer au-delà des idées préconçues.

Ce passeport peut ensuite être complété, tout au long du mandat, par d'autres formations en fonction des compétences, besoins et attentes de chaque administrateur.

Dirigeants Effectifs et Responsables de fonctions clés :

Les expériences professionnelles passées des Dirigeants Effectifs et des personnes responsables des fonctions clés, ainsi que celles acquises au sein de la structure conjuguées à l'ancienneté leur ont permis d'acquérir les compétences nécessaires pour répondre aux exigences de leurs attributions.

De plus, le rapprochement avec Harmonie Mutuelle leur permet de bénéficier en plus du savoir-faire et de l'expertise d'Agrume dans divers domaines.

La formation des Dirigeants Effectifs, Directeurs, Responsables de fonction clé ainsi que celle des administrateurs est encouragée par la M.G.E.L.. Les programmes de formation mis en place par la F.N.M.F., les unions régionales et les partenaires de la M.G.E.L. leur sont régulièrement communiqués.

Au cours des deux derniers exercices, la liste des formations suivies est la suivante :

- 03/10/2016 : Formation Protection de la Clientèle - Responsable Gestion du Risque et Qualité (Fonction clé Gestion des Risques), Directeur Marketing et Communication (Fonction clé Conformité),
- 22 et 23 /09/2016 : Formation Fonction Conformité - Responsable Gestion du Risque et Qualité (Fonction clé Gestion des Risques), Directeur Marketing et Communication (Fonction clé Conformité),
- 27/04/2016 : Formation SCR / MCR – Président, Directeur Général, Responsable Comptabilité et Finances (Fonction clé Actuariat), Responsable Gestion du risque et Qualité (Fonction clé Gestion des Risques), Consultant,
- 05/03/2016 : Placements financiers – Membres du Conseil d'Administration, Présidente du comité d'audit, Directeur Général, Responsable Gestion du risque et Qualité (Fonction clé Gestion des Risques), Consultant,
- 18 et 19/01/2016 : Formation Fonction actuarielle - Responsable Comptabilité et Finances (Fonction clé Actuariat),
- 17 et 18/12/2015 : Fonction actuarielle - Responsable Gestion du Risque et Qualité (Fonction clé Gestion des Risques).
- 22/11/2014 : Audit Interne : fonctionnement et retour sur l'exercice 2013/2014 – Comité d'audit, Directeur Général, Responsable Gestion du Risque et Qualité (Fonction clé Gestion des Risques),
- 15 et 16/10/2014 : Formation Solvabilité II - Directeur Général, Responsable Comptabilité et Finances (Fonction clé Actuariat), Responsable Gestion du Risque et Qualité (Fonction clé Gestion des Risques), Consultant.

III.3. Système de gestion des risques, y compris l'ORSA (EIRS)

En application de l'article 44 de la directive et de l'article 259 des actes délégués, comme toute entreprise d'assurance, la M.G.E.L. est tenue de mettre en place un système de gestion ayant pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités.

A cet effet, la M.G.E.L. a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques validée par le Conseil d'Administration le 17/12/2016.

La politique de Gestion des Risques s'intéresse aux domaines suivants :

- identification et la mesure des risques :
 - approche méthodologique,
 - définition des catégories de risques,
 - pilotage des risques,
- intégration du pilotage de la solvabilité de l'organisme et interactions entre l'évaluation du besoin global de solvabilité et l'analyse des risques,
- processus de détermination et de définition de la tolérance aux risques, détermination des limites de tolérance au risque pour chaque catégorie de risque et description du système de pilotage et de reporting afférent,
- fréquence et contenu des simulations de crise régulières, ainsi que les situations qui justifieraient des simulations de crise ad hoc.

Ce système de gestion des risques est efficace, parfaitement intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision et dûment pris en compte par les personnes qui dirigent effectivement la M.G.E.L. ou qui occupent d'autres fonctions clés.

Le dispositif de gestion des risques repose essentiellement sur :

- un cadre de risques revu annuellement déterminant l'appétence et la tolérance aux risque de la M.G.E.L. définit par le Conseil d'Administration en lien avec la stratégie,
- la politique de gestion des risques qui fixe les indicateurs de suivi des risques et limites associées conjointement définies par les managers opérationnels, la Fonction clés gestion des risques et la Direction puis validées par le Conseil d'Administration,

- un processus de reporting et de suivi régulier des indicateurs et limites remontant jusqu'à la Direction et le Conseil d'Administration ainsi que des modalités d'alerte en cas de détection de risques importants potentiels ou avérés,
- une comitologie adaptée associant les Dirigeants Effectifs et les fonctions clés pour avis dans les instances de décision. Celle-ci est précisée ci-dessous.

Comité	Objectifs	Fréquence
Comité d'Audit	Suivi du processus d'élaboration des comptes annuels, exam des hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, étude de la pertinence du choix des principes et méthodes comptables. Vérification de la mise en place d'une démarche formalisée de gestion des risques et d'un dispositif de contrôle interne. Veille à l'exécution de la mission du Commissaire aux Comptes, son mode de rémunération et son indépendance, participation au processus de désignation et de renouvellement du Commissaire aux comptes, examen de la gestion active/passive, des modalités et performances de gestion du portefeuille de placements financiers. Contrôle des modalités d'élaboration du rapport de solvabilité, de la pertinence des projets proposés eu égard au budget envisagé, suivi particulier des projets significatifs de l'année.	3 fois par exercice
Comité de Direction	Pilotage des activités, suivi des décisions du Conseil d'Administration, échanges sur la stratégie et les questions d'intérêt général	Bi mensuelle
Comité d'appel d'offre	Examen des réponses aux appels d'offres et validation du choix du prestataire / fournisseur.	Chaque fois que nécessaire
Comité Rémunération et Carrière	Eclairage et préparation des décisions du Conseil d'Administration en matière de rémunération et d'évolution en adéquation avec les pratiques du métier	Annuelle
Comité Engagements et Investissements	Etude et émission de préconisations au Conseil d'Administration portant sur la politique de placements et la politique d'investissement immobilière (Résidence, siège, agences.)	Au moins 2 fois /an pour les placements et chaque fois que nécessaire pour les investissements
Comité Analyse des données	Validation de la méthodologie et des calculs concernant les gammes Complémentaires	Annuelle
Comité de Contrôle Interne	Mise en place d'un dispositif efficace de contrôle interne sur délégation du Conseil d'Administration, Révision des processus identifiés suivant un planning défini, Intégration de nouvelle activité, de changement majeur..., si nécessaire.	A minima 1 fois par an
Comité de Relecture	Identification des erreurs techniques, de cohérence graphique, d'orthographe et de syntaxe	En fonction des publications MGEL concernant ses produits sous toutes ses formes

Cette organisation du système de gestion des risques est complétée par une démarche risque précisée dans la suite du rapport dans le paragraphe afférent au profil de risque.

Evaluation interne des risques et de la solvabilité

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la Solvabilité (EIRS ou ORSA) est pleinement intégré au fonctionnement de la M.G.E.L. et est considéré comme un véritable outil stratégique permettant d'avoir une vue d'ensemble cohérente s'inscrivant dans le cadre du dispositif de gestion des risques. Il obéit à un schéma cyclique et itératif impliquant le Conseil d'Administration, la Direction Générale, le comité d'audit interne, la gestion du risque ainsi que l'ensemble des collaborateurs et vise à fournir une assurance raisonnable quant au respect de la stratégie de la M.G.E.L. par rapport aux risques.

Une politique ORSA validée le 17/12/2016 par le Conseil d'Administration précise l'organisation du processus et prévoit ainsi :

- la définition d'un profil de risques regroupant l'ensemble des risques auxquels la M.G.E.L. est exposée, la quantification de ces expositions et l'ensemble des mesures de protection de ces risques,
- la mise en place d'une stratégie de gestion des risque : la fonction Gestion des risques accompagne le Conseil d'Administration dans l'établissement de la stratégie de gestion des risques notamment en lui transmettant les informations nécessaires au pilotage, mais également en lui donnant les clés lui permettant une appropriation de la culture du risque et une analyse critique de ces éléments,
- une évolution des processus stratégiques : les processus stratégiques majeurs sont revus régulièrement afin d'intégrer la dimension risque et solvabilité dans la prise de décision. Par ailleurs l'ORSA s'assure du respect permanent des exigences réglementaires en termes de fonds propres, contrôle le respect permanent des limites de risque et d'identifie les évènements majeurs - internes ou externes - ayant un impact significatif sur le profil de risque et devant donner lieu à la mise à jour de celui-ci.
- la rédaction du rapport annuel portant sur l'ORSA est déléguée au cabinet Actélior. Néanmoins la vérification de la pertinence et de la cohérence du rapport, ainsi que l'élaboration des stress tests demeurent sous la responsabilité de la M.G.E.L. ainsi que la présentation en Conseil d'Administration pour validation avant communication à l'A.C.P.R. via le portail OneGate.

Dans le cadre de cet exercice, la M.G.E.L. analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels elle est soumise et détermine ses besoins de solvabilité.

Pour cela, la démarche se fonde sur les étapes suivantes :

- une identification préalable du besoin global de solvabilité
- un respect permanent des exigences réglementaires en projetant l'activité dans des conditions normales et dans des conditions adverses
- une étude de la déviation du profil de risque par rapport à la formule standard proposée par la législation.

III.4. Fonction Gestion des Risques

Dans le cadre du système de gestion des risques, le responsable de la fonction gestion des risques assume les prérogatives spécifiques suivantes :

- aider l'OAGC (Organe d'Administration, de Gestion ou de Contrôle) et les autres fonctions à mettre en œuvre le système de gestion des risques,
- assurer le suivi du système de gestion des risques et le profil de risque,
- assurer le reporting des expositions aux risques et conseiller l'OAGC sur les risques,
- identifier et d'évaluer les risques émergents.

A ce jour, la Responsable du service Gestion des risques et Qualité, porte la responsabilité de la fonction clé Gestion des risques.

Système de contrôle interne

En application de l'article 46 de la Directive et de l'article 266 des actes délégués, la M.G.E.L. est tenue de mettre en place un système de contrôle interne. Cette disposition est en cohérence avec les exigences préalables du décret n° 2008-468 du 19 mai 2008 transposées à l'article R.211-28 du Code de la Mutualité.

En vue de se conformer à l'article 41-3 de la Directive et de l'article 258-2 des actes délégués, la M.G.E.L. a défini une politique de contrôle interne validée par le Conseil d'Administration le 17/12/2016 décrivant les objectifs, responsabilités, processus et procédures de contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources en prenant en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité et vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'Administration et par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Le dispositif de contrôle interne est mis en place par la création d'un comité de contrôle interne composé des responsables suivants :

- Directeur Général – Supervision du dispositif,
- Directeur Système Informatique et Assurance Maladie– Supervision du dispositif et interviews des experts métiers,
- Responsable Gestions des Risques et Qualité – Réalisation « opérationnelle » de l'activité, par l'intermédiaire d'interviews en binôme avec le Directeur Sécurité Informatique et Assurance Maladie, rédaction des rapports, suivi des plans d'action.

Le comité de contrôle interne travaille à la mise en place d'un dispositif efficace de contrôle interne sur délégation du Conseil d'Administration, avec l'appui des experts métiers interviewés pour la description et l'analyse de chaque processus. Il s'est appuyé sur l'expertise de l'organisme Actélior pour confirmer l'approche méthodologique retenue.

Il se réunit plusieurs fois par an, afin de réviser les processus identifiés suivant un planning défini afin d'évaluer les éléments suivants :

- analyse des risques : Les risques sont des événements potentiels qui peuvent empêcher l'organisation d'atteindre ses objectifs. Leur analyse et notamment leur quantification est par conséquent déterminée en fonction des valeurs propres à la mutuelle et de sa situation financière.
- les risques sont étudiés selon 2 axes : leur impact potentiel et leur probabilité de survenance.
- étude des éléments de maîtrise : Les éléments de maîtrise des risques sont des actions, processus ou outils permettant de limiter la survenance et / ou l'impact des risques identifiés. Les éléments de maîtrise sont également étudiés selon 2 axes, mesurant d'une part le périmètre du contrôle, c'est-à-dire si celui-ci permet de réduire de manière effective le risque (pertinence) et, d'autre part, ses conditions d'utilisation et de diffusion auprès des acteurs du processus (utilisation).
- risque résiduel et plan d'actions : Le risque résiduel correspond au risque après application des éléments de maîtrise. Il s'obtient donc par une analyse croisée entre le niveau de risque associé à un processus et l'efficacité conjuguée des éléments de maîtrise appliqués à ce processus.
- analyse combinée des trois éléments précités afin d'obtenir une vision critique des actions à entreprendre en vue d'une optimisation du risque.

Outre les formations suivies par la Responsable de la Fonction Gestion des risques :

- 15 et 16 /10/2014 : Formation Solvabilité II,
- 17 et 18 /12/2015 : Formation actuarielle,
- 05/03/2016 : Formation sur les placements,
- 27/04/2016 : Formation sur SCR / MCR,
- 22 et 23 /09/2016 : Formation Responsable de la fonction Conformité,
- 03/10/2016 : Formation Protection de la clientèle.

Les principaux travaux réalisés au cours de l'exercice ont portés notamment sur :

- la rédaction des politiques écrites,
- le mise en oeuvre de SII,
- le pilotage de l'exercice ORSA,
- la révision des processus Gestion des cotisations, Remise de gestion et Satisfaction clients.
- la mise en place des recommandations des audits internes 2015 dans le cadre de Solvabilité II sur les processus de :

- Systèmes d'information / sous processus : acquérir et implémenter
- Protection de la clientèle,
- Comptabilité – Etats réglementaires / 2 sous processus : calcul des provisions techniques - comptabilisation des flux financiers Mutuelle - frais généraux et communication financière – reporting aux autorités de contrôle.

III.5. Fonction Conformité

La Fonction Conformité mentionnée à l'article 270 du règlement délégué est en charge de la veille réglementaire et analyse l'impact sur l'activité de la mutuelle. En cela, elle s'assure tout particulièrement de la couverture des risques de non-conformité.

L'information est ensuite partagée tant au niveau opérationnel afin d'alimenter la mise à jour du dispositif de contrôle qu'au niveau de la Direction et du Conseil d'Administration afin d'alerter sur les risques susceptibles d'impacter la stratégie, le cadre d'appétence et de tolérance aux risques et les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

La Fonction Conformité est également consultée pour avis, régulièrement dans le cadre des différents comités ou ponctuellement à l'initiative notamment de la Direction et du Conseil d'Administration, sur toute question réglementaire ou de conformité dont les aspects de protection de la clientèle.

La politique de conformité validée par le Conseil d'Administration le 17/12/2017 décrit en détail ses responsabilités, les contours de sa mission et les modalités de reporting. A ce jour, le Directeur Communication et Marketing est la personne nommée pour remplir la Fonction Conformité.

Le Responsable de la Fonction Conformité a suivi les formations suivantes :

- 22 et 23 /09/2016 : Formation Responsable de la fonction Conformité,
- 03/10/2016 : Formation Protection de la clientèle.

Au cours de l'exercice écoulé, les principales missions menées par le Responsable de la Fonction Conformité ont porté sur :

- la définition du périmètre et des interactions de la Fonction Conformité,
- la mise en place d'une communication à destination du public concernant le Médiateur (Charte, contact, ...),
- la mise en place d'une fiche « Devoir de Conseil »,
- le respect de « Opt In » sur la collecte de fichier de prospects,
- la contractualisation avec la société BLOCTEL (liste d'opposition au démarchage téléphonique),
- la reprise des conventions d'intermédiaires,
- le renforcement du comité de relecture par l'intégration d'une consultation juridique.

III.6. Fonction d'Audit interne

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la Directive, précisées à l'article 271 du règlement délégué, la M.G.E.L. dispose d'une Fonction d'Audit interne. Cette disposition est en cohérence avec les exigences préalables de l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008.

A cet effet, la M.G.E.L. a mis en place un Comité d'Audit en charge de la supervision des activités d'audit et un dispositif d'audit interne. L'organisation de l'audit interne est détaillée dans la politique d'audit interne validée par Conseil d'Administration le 17/12/2016.

La politique d'audit interne est établie dans le but de présenter l'organisation et les activités de l'audit interne, ses liens avec les organes de contrôles externes (Commissaires aux Comptes, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution...), son périmètre d'intervention, et sa méthodologie de travail.

L'audit interne agit sous la Direction fonctionnelle du Comité d'Audit et de la Fonction Audit Interne. L'auditeur interne met en œuvre le plan d'audit défini par le Comité d'Audit, dans le but de réaliser une revue de chacun des services et processus à raison d'une fois tous les 6 ans.

Dans ce cadre, il réalise 2 à 3 missions par an et assure le suivi des recommandations émises au cours de ses travaux précédents.

Au sein du système de gouvernance et de gestion des risques, l'audit interne est un outil de suivi et de pilotage de l'activité par le Conseil d'Administration :

- ses missions sont définies par le Comité d'Audit, en coordination avec la Direction de M.G.E.L.,
- les conclusions de ses missions d'audit et ses recommandations, après avoir été discutées avec la Direction, sont présentées au Comité d'Audit,
- il assure le suivi de la mise en place de ces recommandations et en fait état au Comité d'Audit.

La responsabilité de la Fonction Audit Interne a été attribuée à la Présidente du Comité d'Audit qui est également membre du Conseil d'Administration. N'occupant pas de responsabilité opérationnelle au sein de la M.G.E.L., elle exerce son activité de manière indépendante. Cependant, comme indiqué au 2. de l'article 271 des actes délégués Solvabilité 2, en vertu du principe de proportionnalité et sous réserve de validation de l'absence de conflits d'intérêt, la Fonction Audit Interne peut être portée par une ressource de la mutuelle. La Fonction d'Audit Interne dispose également d'un devoir d'alerte sans délai de la Direction en cas de détection d'un risque important dont la maîtrise n'est pas assurée par le système de gestion des risques et de contrôle interne. Toute détection ou événement majeur portant atteinte à la maîtrise des risques est susceptible de donner lieu à une mission d'audit non planifiée initialement.

Compte tenu de ses contraintes, la M.G.E.L. a fait le choix d'internaliser la Fonction Audit interne, dans un rôle de référent sur le sujet, et d'associer des intervenants extérieurs pour la réalisation opérationnelle de chacun de ces audits, ceux-ci étant pilotés par la Fonction Audit. Cette approche assure l'indépendance des audits réalisés.

Concernant l'exercice 2015/2016, le comité d'audit a poursuivi sur son rythme de travail pour la quatrième année. Il s'est réuni 4 fois: le 6 mai 2015, le 14 octobre 2015, le 6 février 2016 et le 2 mai 2016 conformément aux dispositions de la charte du Comité d'Audit. Le Directeur Générale et le Président de la MGEL ont été invités à participer à chacune des réunions du Comité d'Audit.

Les points suivants ont été notamment étudiés :

- En février/mars : examen des comptes, du rapport de solvabilité et rencontre du commissaire aux comptes.
- En mai/juin : examen du rapport de contrôle interne, de la cartographie des risques et rencontre des responsables du contrôle interne.
- En octobre/novembre : mise en place de la fonction d'audit interne, suivi du plan d'audit interne, examen du rapport d'audit interne, suivi des recommandations.

De plus, la Responsable de la Fonction Audit Interne a pu suivre les formations suivantes :

- 15 et 16 /10/2014 : Formation Solvabilité II,
- 05/03/2016 : Formation sur les placements,
- 27/04/2016 : Formation sur SCR / MCR.

III.7. Fonction Actuarielle

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Directive, précisées à l'article 272 du règlement délégué, la M.G.E.L. dispose d'une Fonction Actuarielle.

Les prérogatives de la Fonction Actuarielle incluent notamment la coordination et le contrôle des provisions techniques. En cela, la Fonction Actuarielle s'assure:

- de l'adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques,
- de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites,
- de la cohérence des estimations de provisions N-1 par rapport aux engagements constatés en N.

La Fonction Actuarielle rend compte annuellement à la Direction et au Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques et rédige pour cela un rapport actuariel. Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs. Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier.

La Fonction Actuarielle contribue également au système de gestion des risques de la mutuelle. En cela, la Fonction Actuarielle :

- élabore des modèles de risques techniques, qu'il s'agisse de ceux liés aux risques associés au développement de produits, de ceux liés au portefeuille de contrats bruts et nets de réassurance, de risque financier, de modèle de risque opérationnel. Elle alimente ainsi le calcul des exigences de fonds propres ainsi que les évaluations prospectives du rapport ORSA,
- émet un avis sur la politique globale de souscription,
- émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

A ce jour la Responsable Comptabilité et Finances est Responsable de la Fonction Actuarielle. La Responsable a recours à l'assistance d'un cabinet d'actuariat pour la réalisation de certaines missions relevant de la Fonction Actuarielle.

La Responsable de la Fonction Actuarielle a pu suivre les formations suivantes :

- 15 et 16 /10/2014 : Formation Solvabilité II,
- 17 et 18 /12/2015 : Formation actuarielle,
- 05/03/2016 : Formation sur les placements,
- 27/04/2016 : Formation sur SCR / MCR.

Les principaux travaux réalisés au cours de l'exercice ont été axés sur:

- le suivi mensuel des prestations payées des deux portefeuilles MGEL et MVS,
- l'évaluation trimestrielle de la provision pour prestations à payer en faisant la distinction des deux portefeuilles M.G.E.L. et M.V.S. avec la méthode statistique "Chain Ladder",
- le suivi mensuel des cotisations acquises pour les contrats MGEL et MVS,
- le calcul prévisionnel "prestations/cotisations" et suivi de la marge,
- la politique de placements avec l'établissement hebdomadaire d'un état détaillé des placements intégrant la valorisation de chacun des placements afin de mettre en évidence la performance de chaque ligne de produits. De plus, une vigilance accrue est effectuée pour les placements comportant une part de risque.

III.8. Externalisation

La M.G.E.L. adopte une politique ouverte vis-à-vis de l'externalisation, qui est considérée comme un axe d'enrichissement, de renforcement du savoir-faire et de développement potentiel.

Cependant, cette externalisation reste acceptée sous certaines conditions incontournables :

- le pilotage de l'activité reste au sein de la structure : le sous-traitant intervient dans un cadre défini et ne dispose que de marges de manœuvre réduites,
- en particulier, si son utilisation peut être déléguée au sous-traitant, la tarification reste à la main de la mutuelle,
- les activités de pilotage technique et financier, et la gestion de l'image de la M.G.E.L. ne peuvent être externalisées.

Le choix de ne pas externaliser une activité n'interdit pas à la M.G.E.L. de recourir à un accompagnement expert sur un sujet, sous son pilotage et sa responsabilité.

Depuis plusieurs années, la M.G.E.L. fait appel à l'externalisation dans le cadre de la mise en place de solutions techniques et informatiques lui permettant de fiabiliser ou accélérer son activité. Ainsi, la M.G.E.L. a recours :

- d'une part à des sous-traitants mettant à disposition des outils lui permettant une sécurisation de son activité et l'amélioration de son offre,
- d'autre part à des partenaires en vue d'une accélération de son activité commerciale.

III.9. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle susceptible d'impacter le système de gouvernance présenté plus haut n'est à mentionner.

IV Profil de risques

La cartographie des risques est l'outil permettant d'identifier et d'évaluer l'ensemble des risques auxquels est exposée la M.G.E.L. dans le cadre de ses activités. Par rapport à N-1, peu d'évolutions sont à noter.

Les niveaux des SCR sont globalement très stables. Au final, les risques identifiés sont maîtrisés ce qui souligne une bonne efficacité du dispositif de contrôle permanent. De plus, des plans d'actions ont été systématiquement définis sur les risques considérés comme fort ou majeur et font l'objet d'un suivi régulier au travers de contrôles ou de suivi d'indicateurs.

La M.G.E.L. s'est également appropriée la démarche calculatoire de Solvabilité II afin d'identifier les risques auxquels elle est principalement exposée. La part relative de chaque module et sous-module de risque dans le SCR global est le principal indicateur quantitatif et transverse utilisé.

Compte tenu de l'activité de la M.G.E.L., le risque de marché constitue la principale exposition.

IV.1. Risque de souscription

Le SCR de souscription pour l'exercice 2015/2016 est évalué à 1 448k€ avec la formule standard contre 1 336k€ l'année précédente.

Ce SCR est décomposé entre le SCR de tarification et de provisionnement et le SCR catastrophe de la manière suivante :

	Au 30/09/2015	Au 30/09/2016
Primes	8 374 521 €	9 126 918 €
BEL net	730 618 €	697 779 €
Choc Primes	5%	5%
Choc BEL	5%	5%
Fonction de l'écart type	3 x écart type	3 x écart type
SCR tarification et provisionnement	1 314 406 €	1 424 259 €

	SCR
Catastrophe type « stade » (accident)	2 500 €

Catastrophe type « pandémie » (<i>maladie</i>)	84 080 €
<i>Effet de diversification</i>	-2 463 €
SCR Catastrophe	84 117 €

Appréhension du risque de souscription

Le risque de souscription de la M.G.E.L. correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification inadaptée à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme). Ce risque de souscription en santé peut notamment émaner des sources suivantes :

- des **hypothèses de tarification et de provisionnement**,
- de la **structure tarifaire du produit** : Cotisation unique, par tranche d'âge ou par âge (Plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'anti sélection est limité),
- de la **structure des garanties** : Les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entraînent un risque d'anti sélection,
- des **modalités d'adhésion** : Le risque d'anti sélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion,
- des **informations sur la population disponibles** pour la tarification et le provisionnement

Mesure du risque de souscription et risques majeurs

La M.G.E.L. pilote son risque de souscription au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- l'évolution du portefeuille (nombre d'adhérents, d'affiliés ou montant de cotisations),
- le rapport entre les prestations déclarées, liquidées ou provisionnées et les cotisations acquises (ratio P/C) comparé notamment au ratio cible N et aux évolutions antérieures,
- le taux de charges de gestion et de distribution par rapport aux années antérieures,
- les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées.

Maîtrise du risque de souscription

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, la M.G.E.L. a défini une politique de souscription et de provisionnement qui contribue au système de gestion des risques.

A cet effet :

- les orientations de sélection des risques et de tarification consistent à rechercher le meilleur compromis entre la croissance du portefeuille et le niveau attendu de marges. Pour cela, les conditions de tarification sont révisables contractuellement annuellement et les garanties contribuant au déséquilibre du portefeuille peuvent être actualisées,
- les méthodologies de provisionnement sont testées et comparées annuellement et les estimations rapprochées du réalisé constaté afin systématiquement d'estimer le risque porté au plus juste et dans le respect du principe de prudence.

IV.2. Risque de marché

Le SCR de marché évalué par la formule standard constitue le risque le plus important. Le SCR de marché est évalué à 2 974k€ au titre de 2015/2016.

Celui-ci est ainsi composé comme suit :

	SCR N-1	SCR N
Risque de taux	174 515 €	214 499 €

Risque de spread	403 053 €	355 391 €
Risque actions	1 573 848 €	1 580 219 €
Risque immobilier	957 500 €	975 250 €
Risque de devises	79 200 €	0 €
Risque de concentration	1 226 901 €	1 299 230 €
<i>Effet de diversification</i>	<i>-1 445 293 €</i>	<i>-1 450 297 €</i>
SCR de marché	2 969 724 €	2 974 292 €

Appréhension du risque de marché

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés aux investissements. Ce risque de marché peut provenir :

- d'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue,
- d'une dégradation de notation des titres détenus,
- d'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur.

Mesure du risque de marché et risques majeurs

La M.G.E.L. pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- l'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'Administration,
- le rendement du portefeuille,
- la concentration par émetteur,
- le suivi de la trésorerie,
- la concentration du portefeuille sur un secteur, pays ou zone géographique.

Au regard des risques importants, la M.G.E.L. est particulièrement sensible à la valorisation de marché de sa filiales M.G.E.L. Logement car cette dernière génère des revenus importants.

Maîtrise du risque de marché

La gestion des actifs a pour premier objectif d'assurer la couverture des engagements pris vis à vis des adhérents et d'optimiser les revenus financiers en respectant un haut degré de prudence.

Elle est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général. Puis, mise en œuvre par le Directeur Général sous le contrôle du trésorier de la M.G.E.L..

Compte tenu de la situation actuelle où les marchés actions sont au plus bas, la M.G.E.L. a décidé de réinvestir quelques produits incluant une partie de risque. La part d'actions et assimilés est stable par rapport à l'exercice précédent, alors que la part obligataire est en hausse sur cette même période.

Au 30/09/2016, après prise en compte des provisions pour dépréciation, des amortissements et des décotes/surcotes, les placements sont constitués pour 26% de placements obligataires contre 22% au 30/09/2015, 19.6% de BMTN contre 14.5%, de 31% d'actions et titres assimilés contre 30 %, de 20% d'immobilier contre 19.5% et enfin de 3% d'autres placements contre 14%. A nouveau pour cet exercice, aucun OPCVM de taux d'intérêt n'est détenu.

La gestion des placements au sein de la M.G.E.L. se décompose en 3 étapes principales :

- la définition de la stratégie d'investissement par le Conseil d'Administration, alimentée par les propositions et analyses fournies par la Direction,
- la détermination du support financier par le Directeur Général et la mise en œuvre de l'investissement,

- la gestion quotidienne de la trésorerie et les opérations d'investissement et désinvestissement sur des supports monétaires.

Enfin, tous les placements sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- la M.G.E.L. est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus,
- les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

IV.3. Risque de crédit

Le risque de crédit ou de défaut des contreparties évalué par la formule standard s'élève à 377k€ au titre de l'exercice 2015/2016.

Appréhension du risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents
- du non-paiement des créances détenues auprès de tiers
- du défaut d'un réassureur
- du défaut des banques au regard des liquidités détenus

Mesure du risque de crédit et risques majeurs

La M.G.E.L. pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- la notation des banques,
- la concentration du portefeuille en termes de banques,
- le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

Maîtrise du risque de crédit et risques majeurs

Concernant les banques, la M.G.E.L. veille à leur qualité et leur fiabilité lors de la sélection et suit leur solidité financière. Par ailleurs, les placements sont dispersés parmi plusieurs établissements.

IV.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité ne fait pas l'objet d'une évaluation quantitative dans la formule standard de calcul du SCR et le risque n'est pas ou peu mesurable.

Appréhension du risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements assurantiers. Dans le cadre de l'activité de la M.G.E.L., il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

Mesure du risque de liquidité et risques majeurs

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de santé, la M.G.E.L. suit tout particulièrement :

- l'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées,
- les délais de règlement,
- le niveau de trésorerie,
- le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures,
- la liquidité des placements détenus en portefeuille.

Au 30/09/2016, le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures (correspondant au Best-Estimate de primes) atteint 1 121 420 €. Il s'agit de la projection de l'exercice N+1 (cotisations, prestations et frais) pour les contrats dont l'engagement était connu à la date de clôture.

Maîtrise du risque de liquidité

Afin de maîtriser le risque de liquidité, la M.G.E.L., dans le cadre de sa gestion des placements s'assure de disposer d'actifs plus ou moins liquides qui peuvent être cédés afin de faire face au manque de trésorerie à court terme.

IV.5. Risque opérationnel

Dans le cadre de l'évaluation du SCR, ce risque est appréhendé de manière forfaitaire comme un pourcentage des cotisations et provisions techniques, ce montant ne pouvant pas dépasser 30% du SCR (net des risques opérationnels et incorporels).

	SCR N-1	SCR N
Risque opérationnel	401 460 €	392 192 €

Appréhension du risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne, ce risque peut avoir les causes suivantes :

- risques de non-conformité (sanctions financières liées la protection de la clientèle),
- risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges),
- risque de fraude interne et externe,
- risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.),
- risque de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.),
- risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux),
- risques de réputation (dégradation de l'image de la mutuelle suite à une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits),
- risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité),
- risques liés aux décisions stratégiques (décisions métiers défavorables, mauvaise mise en œuvre des décisions stratégiques, manque de réactivité vis-à-vis des évolutions réglementaires, du marché, des clients, etc.).

Mesure du risque opérationnel et risques majeurs

Le risque opérationnel est suivi au travers de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, du recensement des réclamations clients et des actions de justice. Les incidents présentant un impact financier, réglementaire ou de réputation important sont remontés en Conseil d'Administration.

L'identification des risques opérationnels majeurs font l'objet d'une analyse et donnent lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

IV.6. Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la M.G.E.L. susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

IV.7. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la M.G.E.L. susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

V Valorisation à des fins de Solvabilité

V.1. Actifs

Présentation du bilan

L'évaluation des actifs s'élève au total à 19 M€ au 30/09/2016 en normes Solvabilité 2. Les principaux actifs, évalué en valeur de marché, détenus sont composés de :

- Immobilisations corporelles pour 4 933 k€,
- Obligations pour 4 783 k€,
- Fonds d'investissement pour 3 432 k€.

ACTIF	Valorisation SI	Valorisation SII	Valorisation fiscale
Écarts d'acquisitions			
Frais d'acquisition reportés			
Actifs incorporels	172 482 €		172 482 €
Impôts différés actifs		95 365 €	
Excédent de régime de retraite			
Immobilisations corporelles pour usage propre	3 493 144 €	4 933 459 €	4 862 459 €
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	9 679 126 €	11 519 021 €	9 606 051 €
Immobilier (autre que pour usage propre)			
Participations	125 575 €	1 838 013 €	125 575 €
Actions	513 015 €	483 435 €	483 435 €
<i>Actions cotées</i>			
<i>Actions non cotées</i>	513 015 €	483 435 €	483 435 €
Obligations	4 577 160 €	4 783 038 €	4 577 160 €
<i>Obligations d'Etat</i>	319 520 €	356 557 €	319 520 €
<i>Obligations de sociétés</i>	4 257 640 €	4 426 481 €	4 257 640 €
<i>Obligations structurées</i>			

<i>Titres garantis</i>			
Fonds d'investissement	3 480 690 €	3 432 449 €	3 432 449 €
Produits dérivés			
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	982 686 €	982 686 €	987 432 €
Autres placements			
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés			
Prêts et prêts hypothécaires	213 084 €	213 084 €	213 084 €
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	213 084 €	213 084 €	213 084 €
Autres prêts et prêts hypothécaires			
Avances sur polices			
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	25 450 €	102 886 €	25 450 €
Créances nées d'opérations de réassurance			
Autres créances (hors assurance)	2 163 807 €	2 163 807 €	2 163 807 €
Actions auto-détenues			
Instruments de fonds propres appelés et non payés			
Trésorerie et équivalent trésorerie	125 022 €	125 022 €	125 022 €
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	191 077 €		191 077 €
Total de l'actif	16 063 192 €	19 152 644 €	17 359 433 €

La principale différence entre la valorisation en normes Solvabilité II (SII) et les valorisations pour les états financiers en normes Solvabilité I (SI) porte sur les modalités de calcul en valeur nette comptable en SI et en valeur de marché en SII. Cette spécificité impacte en effet de manière importante la valorisation des participations (M.G.E.L. Logement) et de l'immobilier (amorti en SI).

Base générale de comptabilisation des actifs

La base générale de comptabilisation de l'actif, est conforme à la réglementation Solvabilité II et fondée sur l'approche suivante :

- valeur d'échange quand le titre est disponible sur un marché actif règlementé (placements),
- si celle-ci n'est pas disponible : valeur d'expert (notamment pour l'immobilier).

Immobilisations incorporelles significatives

La M.G.E.L. ne détient aucune immobilisation incorporelle significative.

Baux financiers et baux d'exploitation

La M.G.E.L. ne détient ni baux financiers ni baux d'exploitation.

Entreprises liées

La M.G.E.L. détient des parts dans des entreprises liées qui sont valorisées en tenant compte des fonds propres de chaque entité à hauteur du nombre de parts détenues par la M.G.E.L.. Le dernier bilan clôturé pour ces entreprises liées est au 31/12/2015. Le calcul pour la valorisation des parts est le suivant :

Fonds propres MGEL LOGEMENT au 31/12/15	1 828 314 ,80 € x 99.80 %	= 1 824 657.37 €
Fonds propres MGEL LGT IMMOBILIER au 31 /12/15	558 135, 93 €x 0.82 %	= 4 579,17 €
Fonds propres VITAL ASSUR au 31/12/2015	9 781 € x 59.17 %	= 5 787.42 €

EPIRURE capital détenu par la MGEL au 31/12/15

= 2 990.00 €

TOTAL

1 838 013.96 €

V.2. Provisions techniques

Montant des provisions techniques et méthodologie

L'évaluation des provisions techniques (santé) s'élève au total à 703 k€ au 30/09/2016 en normes SI. Les provisions techniques détenues sont composées de :

- PPAP non vie pour 668 k€,
- Provision de gestion pour 35 k€.

Il est à noter que des provisions techniques pour retraites et autres avantages sont constitués à hauteur de 524k€.

Le Best Estimate en santé est composé de deux éléments :

- **Best Estimate de sinistres** qui se rapporte à des sinistres déjà produits (indépendamment de la question de savoir s'ils ont été déclarés ou non). La méthode de calcul retenue est celle de Chain Ladder. Ces projections sont ensuite actualisées à l'aide des taux publiés par l'EIOPA pour le 30/09/2016. La provision de gestion a été mise à jour avec le taux de frais de gestion des prestations observés au 30/09/2016 soit 3.9% (contre 5.23% pour le calcul SI). Enfin, suite aux recommandations de l'A.C.P.R., les frais de gestion des placements (0.32%) ont également été intégrés au BEL de sinistres. Ces éléments expliquent l'écart (faible) entre le montant de PPAP de la clôture et la vision Best Estimate. Finalement, le Best Estimate de sinistres est évalué à 697 779€ à la date de clôture de l'exercice.
- **Best Estimate de primes** correspondant à la projection de l'exercice N+1 (cotisations, prestations et frais) pour les contrats dont l'engagement était connu à la date de clôture. Pour effectuer ce calcul, la méthode de Chain Ladder à partir d'un triangle de liquidation mensuelle a été utilisée. Les calculs se font à partir des cotisations 2016-2017 connues au 30/09/16, de l'évolution du nombre de bénéficiaires et d'une hypothèse d'évolution des dépenses ainsi que la courbe des taux publiée par l'EIOPA au 30/09/2016 sans Volatility Adjustment. La valeur du BEL de primes est de -1 131 055€.

	Solvabilité I	Solvabilité II					TOTAL
		N et antérieurs	N + 1			Total N+1	
			Charge prestations N+1	Cotisations N+1	Frais sur cotisations N+1		
BEL PPAP Non vie 2015	750 513 €	730 618 €	2 356 475 €	-4 004 266 €	654 432 €	-993 360 €	-262 742 €
TOTAL 2015	750 513 €	730 618 €	2 356 475 €	-4 004 266 €	654 432 €	-993 360 €	-262 742 €
BEL PPAP Non vie 2016	703 268 €	697 779 €	2 391 352 €	-4 293 977 €	771 570 €	-1 131 055 €	-433 276 €
TOTAL 2016	703 268 €	697 779 €	2 391 352 €	-4 293 977 €	771 570 €	-1 131 055 €	-433 276 €

Afin de calculer les provisions techniques en valeur de marché, il est nécessaire d'intégrer une marge pour risque (correspondant au coût d'immobilisation du SCR du portefeuille relatif à l'activité technique). Cette marge pour risque est ajoutée au « Best Estimate » dans le bilan aux normes Solvabilité II. Elle n'est cependant pas prise en considération dans les calculs du SCR. Pour évaluer cette marge pour risque, un SCR propre aux activités d'assurance est estimé, puis projeté (conformément à la méthode n°1 explicité dans l'orientation n°62 de la notice relative aux provisions techniques). La somme actualisée des flux de SCR fournit alors la marge pour risque.

	Marge pour risques
Risque santé	105 363 €

Marge pour risques

105 363 €

PASSIF	Valorisation SI	Valorisation SII
Provisions techniques – non-vie	703 268 €	-327 913 €
Provisions techniques non-vie (hors santé)		
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>		
<i>Meilleure estimation</i>		
<i>Marge de risque</i>		
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	703 268 €	-327 913 €
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	703 268 €	
<i>Meilleure estimation</i>		-433 276 €
<i>Marge de risque</i>		105 363 €
Autres provisions techniques		
Passifs éventuels		
Provisions autres que les provisions techniques		
Provision pour retraite et autres avantages	524 070 €	524 070 €

Incertitude liée à la valeur des provisions techniques

Dans le cadre de l'évaluation précédente, la principale incertitude liée au calcul des provisions techniques est celle liée à la cadence d'écoulement des sinistres. Pour ce faire, La M.G.E.L. évalue chaque année les boni mali de provisionnement des exercices précédents et observe leurs impacts sur la couverture de la Solvabilité. Ceux-ci sont très faibles et ne sont pas de nature à impacter l'activité de la mutuelle.

V.3. Autres passifs

Les autres passifs s'élèvent au total à 5 179 k€ en norme SI et 6 155k€ en normes SII au 30/09/2016. Les autres passifs sont principalement constitués de (en normes SII) :

- Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance) pour 3 493 k€,
- Impôts différés pour 1 018 k€.

PASSIF	Valorisation SI	Valorisation SII
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs		
Impôts différés passifs		1 017 858 €
Produits dérivés		
Dettes envers les établissements de crédit	90 588 €	90 588 €
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	846 310 €	846 310 €
Dettes nées d'opérations d'assurance	535 037 €	623 600 €
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	3 493 026 €	3 493 026 €
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base		
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base		
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	213 857 €	86 564 €

Les autres passifs ont été comptabilisés de la manière suivante :

- Estimation à la valeur comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché,
- Retraitements du bas de bilan liés à la valeur de marché (surcote notamment).

Par ailleurs, la M.G.E.L. n'a pas procédé au cours de l'exercice à une modification des bases de comptabilisation et de valorisation, et n'a pas non plus identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation de ces autres passifs.

Impôts différés Passif

Dans la valorisation Solvabilité II, la M.G.E.L. a comptabilisé des impôts différés relatifs à tous les actifs et passifs afin d'intégrer les différences de valorisation entre les normes Solvabilité II et les normes fiscales.

Le bilan a été décomposé en 4 grands postes : placements, autres actifs, BEL et autres passifs. Un impôt différé a été évalué pour chaque poste en retenant 33.33% de la différence de valorisation.

Finalement, les placements, le BEL et les autres passifs génèrent 1 017 858€ d'impôts différés passif alors que les autres actifs génèrent 95 365€ d'impôts différés actif.

Pour cette étude, les valeurs fiscales des placements obligataires et immobiliers ont été utilisées. Pour les placements achetés depuis le 01/01/2012, la valeur fiscale correspond à la valeur d'achat sauf pour les OPCVM où elle est égale à la valeur de marché.

Détail de l'impôt différé		Valorisation SII	Valorisation Fiscale	Impôts différés actif	Impôts différés passif
Actif du bilan	Placements	16 665 565 €	14 681 595 €	0 €	1 983 970 €
	Autres actifs	2 391 715 €	2 677 838 €	286 123 €	0 €
	Sous-total	19 057 279 €	17 359 433 €	286 123 €	1 983 970 €
Passif du bilan	BEL	-327 913 €	703 268 €	0 €	1 031 181 €
	Autres passifs	5 664 157 €	5 702 887 €	0 €	38 730 €
	Sous-total	5 336 244 €	6 406 155 €	0 €	1 069 911 €
Total		13 721 035 €	10 953 278 €	286 123 €	3 053 881 €
				ID ACTIF	ID PASSIF
Total Impôt différé				95 365 €	1 017 858 €

Finalement, la position nette des impôts différés se situe au passif pour un total de 922 494€. Ce montant augmente légèrement par rapport à l'exercice précédent du fait de l'évolution du BEL et de l'évolution des écarts entre les valorisations de marché et fiscales des placements.

V.4. Méthodes de valorisation alternatives

La M.G.E.L. n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

V.5. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la M.G.E.L. susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut n'est à mentionner.

VI Gestion des fonds propres

VI.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est revue chaque année par le Conseil d'Administration qui valide la couverture de marge de la mutuelle ainsi que les projections issues du processus ORSA utilisant un horizon de 5 ans. Etant donné la nature de l'organisme, la politique de gestion des fonds propres est simplifiée.

Conformément aux l'article 87, 88 et 89 de la Directive, les fonds propres se décomposent en fonds propres de base et en fonds propres auxiliaires et correspondent aux éléments suivants :

- Fonds propres de base = Excédents des actifs par rapport aux passifs + Passifs subordonnés,
- Fonds propres auxiliaires = Eléments, autres que les fonds propres de base, qui peuvent être appelés pour absorber des pertes.

De plus, les éléments de fonds propres sont classés en trois niveaux (ou tiers) en fonction :

- de leur caractère d'élément de fonds propres de base ou auxiliaires,
- de leur disponibilité (possibilité que l'élément soit appelé sur demande pour absorber des pertes),
- de leur subordination (le remboursement de l'élément est refusé à son détenteur, jusqu'à ce que tous les autres engagements, y compris les engagements d'assurance et de réassurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires des contrats d'assurance et de réassurance, aient été honorés).

Pour apprécier ces deux derniers critères, il faut tenir compte :

- de la durée de l'élément,
- de l'absence :
 - d'incitation à rembourser,
 - de charges financières obligatoires,
 - de contraintes.

Ainsi les éléments de fonds propres sont classés selon la logique suivante :

	Niveau de fonds propres
Fonds propres de base + disponibilité + subordination	Niveau 1
Fonds propres de base + subordination	Niveau 2
Fonds propres auxiliaires + disponibilité + subordination	Niveau 2
Autres éléments	Niveau 3

Concernant spécifiquement la M.G.E.L., les fonds propres sont composés exclusivement de fonds propres de base et relève du niveau 1 non restreint :

Niveau de fonds propres	Montant de fonds propres N (en k€)	Répartition des fonds propres N-1 (en k€)
Niveau 1 non restreint	12 799 k€	12 192 k€
Niveau 1 restreint	0	0
Niveau 2	0	0
Niveau 3	0	0
Total	12 799 k€	12 192 k€

Au titre de l'exercice 2015/2016, l'évaluation des fonds propres en normes Solvabilité II s'élèvent à 12 799 k€ ne marquant pas une évolution significative par rapport à l'exercice précédent (12 192 k€ en N-1).

Plus précisément, les fonds propres se décomposent comme suit :

Structure des fonds propres	Fonds propres N (en k€)	Fonds propres N-1 (en k€)	Niveau 1 - non restreint (en k€)	Niveau 1 - restreint (en k€)	Niveau 2 (en k€)	Niveau 3 (en k€)
Fonds propres de base						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)						
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires						
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	457 k€	457 k€	457 k€			
Comptes mutualistes subordonnés						
Fonds excédentaires						
Actions de préférence						
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence						
Réserve de réconciliation	12 341 k€	11 735 k€	12 341 k€			
Passifs subordonnés						
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets						
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers						
Total fonds propres de base après déductions	12 799 k€	12 192 k€	12 799 k€			

Au titre de leur éligibilité afin de couvrir le capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR), les fonds propres sont soumis à des limites quantitatives réglementaires.

Limite de couverture	SCR	MCR
Niveau 1	≥ 50 %	≥ 80 %
Niveau 1 restreint	< 20 %	
Niveau 2	< 50 %	< 20 %
Niveau 3	< 15 %	
Niveau 2 et 3	< 50 %	

Par conséquent les fonds propres de la M.G.E.L. sont intégralement retenus en couverture du SCR et du MCR.

A ce titre, la structure des fonds propres éligibles en couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR) est suivante :

Structure des fonds propres	Fonds propres N (en k€)	Fonds propres N-1 (en k€)
Fonds propres éligibles et disponibles		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	12 799 k€	12 192 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	12 799 k€	12 192 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	12 799 k€	12 192 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	12 799 k€	12 192 k€
<i>Capital de solvabilité requis</i>	3 221 k€	3 263 k€
<i>Minimum de capital requis</i>	2 500 k€	2 500 k€
<i>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</i>	397%	374%
<i>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</i>	512%	488%

Les ratios de couverture du SCR et du MCR sont très satisfaisants au regard de la législation qui demande aux organismes une couverture au-delà de 100%.

Dans le cadre de sa gestion des fonds propres, la M.G.E.L. veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec l'objectif de maintenir à long terme la capacité de la mutuelle à tenir ses engagements assurantiels ceci dans le respect des contraintes suivantes de :

- respecter les exigences réglementaires de solvabilité, et
- maintenir le niveau de solvabilité dans les limites du cadre d'appétence et de tolérance au risque défini.

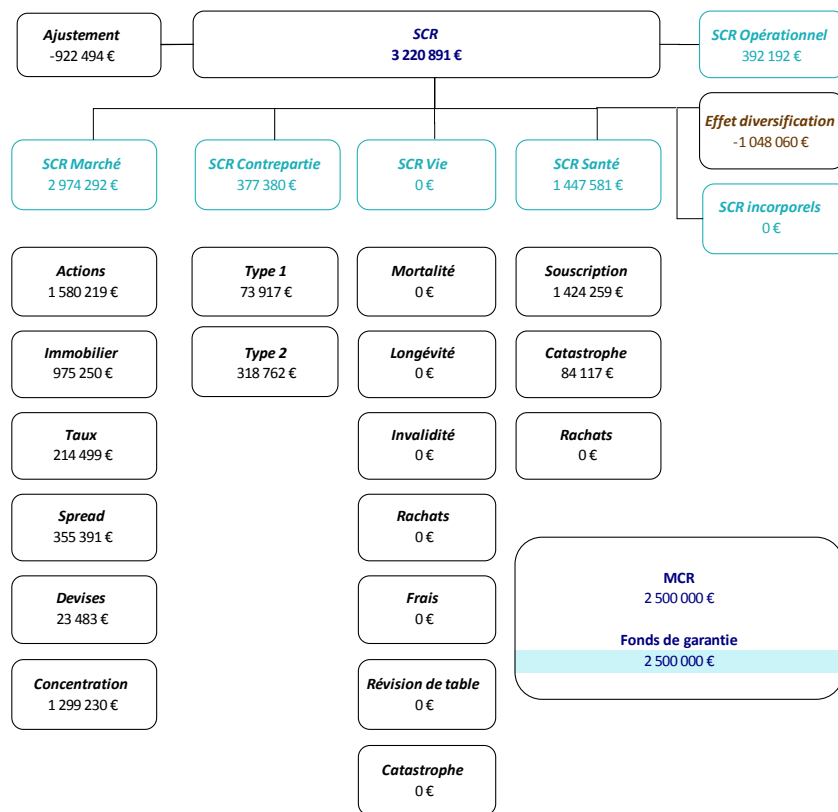
Pour cela, la M.G.E.L. pilote ses fonds propres en veillant à garantir une stabilité dans le temps des fonds propres et optimiser en tant que de besoin l'allocation des fonds propres pour répondre à ses objectifs et contraintes.

VI.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre à la M.G.E.L. n'ont été utilisés pour les besoins du calcul du SCR.

Au titre de l'exercice 2015/2016, le SCR est de 3 221 k€ contre 3 263 k€ l'an dernier. Voici ci-dessous la décomposition du SCR par risque au 30/09/2016 :



Nous comparons ci-dessous les résultats des évaluations du SCR des deux dernières années :

Décomposition du SCR	2016	2015
BSCR	3 751 193 €	3 688 804 €
SCR de marché	2 974 292 €	2 969 724 €
SCR de défaut	377 380 €	399 872 €
SCR vie	0 €	0 €
SCR santé	1 447 581 €	1 335 672 €
SCR non vie	0 €	0 €
SCR incorporels	0 €	0 €
<i>Effet de diversification</i>	<i>-1 048 060 €</i>	<i>-1 016 465 €</i>
Ajustement	-922 494 €	-827 612 €
SCR opérationnel	392 192 €	401 460 €
SCR global	3 220 891 €	3 262 652 €

Comme pour l'exercice précédent, le **risque de marché** représente la principale composante du SCR global avec une valeur de 2 974k€. Il est constitué principalement des risques actions, immobilier et concentration. Il reste stable par rapport à l'étude au 30/09/2015 (2 970k€) et chacun des risques de marché reste stable par rapport à l'évaluation de l'an dernier,

Le **risque santé** représente la seconde composante. Le SCR santé augmente par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 1 448k€ au 30/09/2016 (contre 1 336 k€ au 30/09/2015). Cette augmentation provient d'une évolution de la méthodologie de calcul du SCR de souscription santé (recommandée par l'A.C.P.R.) conduisant à augmenter l'impact du choc. Cette évolution consiste à rajouter 2 mois de production supplémentaires au titre de la nouvelle production dans la composante primes du calcul (de manière à prendre en compte les délais de résiliation dans le calcul),

Ensuite, le **risque de défaut** diminue légèrement par rapport à l'exercice précédent. Il atteint 377 k€ au 30/09/2016 (contre 399 k€ au 30/09/2015). Cette diminution s'explique par la baisse du SCR de type 1 (portée par la diminution du montant de créances BPCE) plus importante que la hausse du SCR de défaut de type 2 engendrée par l'augmentation du montant des créances de type 2.

Le **SCR Opérationnel** est relativement stable et atteint 392k€ contre 401k€ au 30/09/2015. Rappelons que le déficit de gestion du Régime Obligatoire a été intégré dans le risque opérationnel suite aux recommandations du Commissaire contrôleur de la M.G.E.L. depuis le calcul du SCR au 30/09/2015.

Minimum de capital de requis

Le Minimum de Capital Requis (MCR) est calculé selon la formule standard et se décompose de la manière suivante :

	N-1	N
MCR Non Vie	393 602 €	386 894 €
MCR Vie	0 €	0 €
MCR Linéaire	393 602 €	386 894 €
MCR Combiné	815 663 €	805 223 €
MCR	2 500 000 €	2 500 000 €

Compte tenu de la taille de la M.G.E.L., le MCR reste égal à l'AMCR (2.5M€).

Finalement, les ratios de couverture de la M.G.E.L. sont très satisfaisants et ne marquent pas d'évolutions significatives.

	Au 30/9/2014	Au 30/9/2015	Au 30/9/2016	Evolution relative
Normes Solvabilité II				
Niveau de Solvabilité Requis	2 889 160 €	3 262 652 €	3 220 891 €	-1.3%
Niveau de solvabilité Minimum	2 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	0.0%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	10 952 022 €	12 191 971 €	12 798 542 €	5.0%
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	10 952 022 €	12 191 971 €	12 798 542 €	5.0%
Ratio de couverture du SCR	379%	374%	397%	24 points
Ratio de couverture du MCR	438%	488%	512%	24 points

VI.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La M.G.E.L. n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la Directive. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

VI.4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La M.G.E.L. utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR) ; aucun calcul n'est donc réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique ou autre n'est à reporter dans le présent rapport.

VI.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun manquement en capital relatif au capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

VI.6. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres présentée plus haut n'est à mentionner.

ANNEXES

QRT

Les montants sont exprimés en €uros

Bilan Prudentiel (S.02.01.02)	39
Primes, Sinistres et Dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02)	41
Primes, Sinistres et Dépenses par pays (S.05.02)	43
Provisions techniques Vie et Santé SLT (S.12.01.02)	43
Provisions techniques Non Vie et Santé SLT (S.17.01.02)	44
Sinistres en Non Vie (S.19.01.21)	45
Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires (S.22.01.21)	46
Fonds propres (S.23.01.01)	46
Capital de Solvabilité Requis – Formule standard (S.25.01.21)	47
Capital de Solvabilité Requis – Formule standard et modèles internes partiels (S.25.02.21)	47
Capital de Solvabilité Requis – Modèles internes partiels (S.25.03.21)	47
Minimum de Capital Requis – Entreprises – Vie ou Non Vie (S.28.01.01)	48
Minimum de Capital Requis – Entreprises mixtes (S.28.02.01)	48

Bilan Prudentiel (S.02.01.02)

Balance Sheet – assets

	Solvency II value
Assets	
Goodwill	-
Deferred acquisition costs	-
Intangible assets	-
Deferred tax assets	95 364,84
Pension benefit surplus	-
Property, plant & equipment held for own use	4 933 459,13
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	11 519 021,02
Property (other than for own use)	-
Holdings in related undertakings, including participations	1 838 013,33
Equities	483 435,25
Equities - listed	-
Equities - unlisted	483 435,25
Bonds	4 783 037,53
Government Bonds	356 557,00
Corporate Bonds	4 426 480,53
Structured notes	-
Collateralised securities	-
Collective Investments Undertakings	3 432 449,35
Derivatives	-
Deposits other than cash equivalents	982 085,56
Other investments	-
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	-
Loans and mortgages	213 084,39
Loans on policies	213 084,39
Loans and mortgages to individuals	-
Other loans and mortgages	-
Reinsurance recoverables from:	-
Non-life and health similar to non-life	-
Non-life excluding health	-
Health similar to non-life	-
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	-
Health similar to life	-
Life excluding health and index-linked and unit-linked	-
Life index-linked and unit-linked	-
Deposits to cedants	-
Insurance and intermediaries receivables	102 885,75
Reinsurance receivables	-
Receivables (trade, not insurance)	2 163 806,81
Own shares (held directly)	-
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	-
Cash and cash equivalents	125 022,28
Any other assets, not elsewhere shown	-
Total assets	19 152 644,22

Bilan Prudentiel (S.02.01.02)

Balance Sheet – liabilities

	Solvency II value
Liabilities	
Technical provisions – non-life	(327 913,27)
Technical provisions – non-life (excluding health)	-
Technical provisions calculated as a whole	-
Best Estimate	-
Risk margin	-
Technical provisions - health (similar to non-life)	(327 913,27)
Technical provisions calculated as a whole	-
Best Estimate	(433 275,98)
Risk margin	105 362,70
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	-
Technical provisions - health (similar to life)	-
Technical provisions calculated as a whole	-
Best Estimate	-
Risk margin	-
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	-
Technical provisions calculated as a whole	-
Best Estimate	-
Risk margin	-
Technical provisions – index-linked and unit-linked	-
Technical provisions calculated as a whole	-
Best Estimate	-
Risk margin	-
Other technical provisions	
Contingent liabilities	-
Provisions other than technical provisions	-
Pension benefit obligations	524 070,00
Deposits from reinsurers	-
Deferred tax liabilities	1 017 858,50
Derivatives	-
Debts owed to credit institutions	90 587,80
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	846 310,17
Insurance & intermediaries payables	623 599,50
Reinsurance payables	-
Payables (trade, not insurance)	3 493 025,92
Subordinated liabilities	-
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	-
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	-
Any other liabilities, not elsewhere shown	86 563,97
Total liabilities	6 354 102,58
Excess of assets over liabilities	12 798 541,63

Primes, Sinistres et Dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02)

	Line of business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)										Line of business for: accepted non-proportional reinsurance					Total
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	
Premiums written																
Gross - Direct Business	7 881 853,76	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	7 881 853,76	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Premiums earned																
Gross - Direct Business	7 881 853,76	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	7 881 853,76	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Claims Incurred																
Gross - Direct Business	4 942 715,95	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	4 942 715,95	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changes in other technical provisions																
Gross - Direct Business	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expenses Incurred																
Gross - Direct Business	8 865 471,69	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	8 865 471,69	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrative expenses																
Gross - Direct Business	195 629,48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	195 629,48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investment management expenses																
Gross - Direct Business	33 263,19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	33 263,19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Claims management expenses																
Gross - Direct Business	192 785,22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	192 785,22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition expenses																
Gross - Direct Business	1 278 549,46	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	1 278 549,46	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Overhead expenses																
Gross - Direct Business	7 165 244,34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	7 165 244,34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Other expenses																
Gross - Direct Business	7 165 244,34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	7 165 244,34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total expenses																
Gross - Direct Business	8 865 471,69	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	8 865 471,69	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
	Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
Premiums written									
Gross	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reinsurers' share	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Premiums earned									
Gross	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reinsurers' share	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Claims incurred									
Gross	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reinsurers' share	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Changes in other technical provisions									
Gross	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reinsurers' share	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred									
Administrative expenses									
Gross	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reinsurers' share	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investment management expenses									
Gross	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reinsurers' share	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Claims management expenses									
Gross	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reinsurers' share	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Acquisition expenses									
Gross	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reinsurers' share	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Overhead expenses									
Gross	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reinsurers' share	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Other expenses									0,00
Total expenses									0,00
Total amount of surrenders	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Primes, Sinistres et Dépenses par Pays (S.05.02)

	Home country	Total Top 5 and home country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations
Country			
Premiums written			
Gross - Direct Business	7 881 853,76	7 881 853,76	
Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-	-	
Reinsurers' share	-	-	
Net	7 881 853,76	7 881 853,76	
Premiums earned			
Gross - Direct Business	7 881 853,76	7 881 853,76	
Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-	-	
Reinsurers' share	-	-	
Net	7 881 853,76	7 881 853,76	
Claims incurred			
Gross - Direct Business	4 942 715,95	4 942 715,95	
Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-	-	
Reinsurers' share	-	-	
Net	4 942 715,95	4 942 715,95	
Changes in other technical provisions			
Gross - Direct Business	-	-	
Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	-	-	
Reinsurers' share	-	-	
Net	-	-	
Expenses incurred	8 865 471,69	8 865 471,69	
Other expenses		-	
Total expenses		8865471,69	

Provisions techniques Vie et Santé SLT (S.12.01.02)

La M.G.E.L. n'est pas concernée par cet état.

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires (S.22.01.21)

La M.G.E.L. n'est pas concernée par cet état.

Fonds propres (S.23.01.01)

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35					
Ordinary share capital (gross of own shares)	-	-		-	
Share premium account related to ordinary share capital	-	-		-	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	457 200,00	457 200,00		-	
Subordinated mutual member accounts	-		-	-	-
Surplus funds					
Preference shares	-		-	-	-
Share premium account related to preference shares	-		-	-	-
Reconciliation reserve	12 341 341,63	12 341 341,63			
Subordinated liabilities	-		-	-	-
An amount equal to the value of net deferred tax assets	-				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	-	-	-	-	-
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	-				
Deductions					
Deductions for participations in financial and credit institutions	-	-	-	-	-
Total basic own funds after deductions	12 798 541,63	12 798 541,63	-	-	-
Ancillary own funds					
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	-			-	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	-			-	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	-			-	-
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	-			-	-
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	-			-	-
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	-			-	-
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	-			-	-
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	-			-	-
Other ancillary own funds	-			-	-
Total ancillary own funds	-			-	-
Available and eligible own funds					
Total available own funds to meet the SCR	12 798 541,63	12 798 541,63	-	-	-
Total available own funds to meet the MCR	12 798 541,63	12 798 541,63	-	-	-
Total eligible own funds to meet the SCR	12 798 541,63	12 798 541,63	-	-	-
Total eligible own funds to meet the MCR	12 798 541,63	12 798 541,63	-	-	-
SCR	3 220 891,49				
MCR	2 500 000,00				
Ratio of Eligible own funds to SCR	3,97				
Ratio of Eligible own funds to MCR	5,12				
Reconciliation reserve					
Excess of assets over liabilities	12 798 541,63				
Own shares (held directly and indirectly)	-				
Foreseeable dividends, distributions and charges	-				
Other basic own fund items	457 200,00				
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	-				
Reconciliation reserve	12 341 341,63				
Expected profits					
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	-				
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	1 131 055,12				
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	1 131 055,12				

Capital de Solvabilité Requis – Formule standard (S.25.01.21)

	Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
Market risk	2 974 292,35	2 974 292,35	
Counterparty default risk	377 380,04	377 380,04	
Life underwriting risk	-	-	
Health underwriting risk	1 447 580,83	1 447 580,83	
Non-life underwriting risk	-	-	
Diversification	(1 048 060,27)	(1 048 060,27)	
Intangible asset risk	-	-	
Basic Solvency Capital Requirement	3 751 192,95	3 751 192,95	
	Value		
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation			
Operational risk	392 192,20		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	-		
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	(922 493,66)		
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC			
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	3 220 891,49		
Capital add-on already set			
Solvency capital requirement	3 220 891,49		
Other information on SCR			
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module			
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part			
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds			
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios			
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304			
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation			
Net future discretionary benefits			

Capital de Solvabilité Requis – Formule standard et modèles internes partiels (S.25.02.21)

La M.G.E.L. n'est pas concernée par cet état.

Capital de Solvabilité Requis – Modèles internes partiels (S.25.03.21)

La M.G.E.L. n'est pas concernée par cet état.

Minimum de Capital Requis - Entreprises – Vie ou Non Vie (S.28.01.01)

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations			
		MCR components	
	MCRNL Result	386 894,41	
Background information			
		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		CO020	CO030
	Medical expense insurance and proportional reinsurance	(433 275,98)	7 881 853,76
	Income protection insurance and proportional reinsurance	-	-
	Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	-	-
	Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	-	-
	Other motor insurance and proportional reinsurance	-	-
	Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	-	-
	Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	-	-
	General liability insurance and proportional reinsurance	-	-
	Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	-	-
	Legal expenses insurance and proportional reinsurance	-	-
	Assistance and proportional reinsurance	-	-
	Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	-	-
	Non-proportional health reinsurance	-	-
	Non-proportional casualty reinsurance	-	-
	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	-	-
	Non-proportional property reinsurance	-	-
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations			
	MCRL Result	-	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations			
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
	Obligations with profit participation - guaranteed benefits	-	-
	Obligations with profit participation - future discretionary benefits	-	-
	Index-linked and unit-linked insurance obligations	-	-
	Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	-	-
	Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		-
Overall MCR calculation			
	Linear MCR	386 894,41	
	SCR	3 220 891,49	
	MCR cap	1 449 401,17	
	MCR floor	805 222,87	
	Combined MCR	805 222,87	
	Absolute floor of the MCR	2 500 000,00	
	Minimum Capital Requirement	2 500 000,00	

Minimum de Capital Requis – Entreprises mixtes (S.28.02.01)

La M.G.E.L. n'est pas concernée par cet état.